

# **REUNION DES BAILLEURS DE FONDS INTERVENANT DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE**

*(Ouagadougou, les 19 et 20 avril 2010)*

---

## **« ETAT DES LIEUX DE LA MICROFINANCE DANS LA ZONE UEMOA : OU EN SOMMES- NOUS ? »**



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## PLAN DE L'EXPOSE

- SITUATION RECENTE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE DANS LA ZONE UEMOA
- FAIBLESSES RELEVÉES DANS LE SECTEUR
- CONTRAINTE POUR UNE SUPERVISION DE QUALITE
- PERSPECTIVES

# I – SITUATION RECENTE DU SECTEUR (1/2)

## 1.1. Indicateurs d'accès

Nombre de SFD s'élevant à plus de 800 à fin décembre 2009 ;

Accroissement continu du nombre de bénéficiaires des services des SFD se situant à près de 7 millions de personnes ;

Multiplication du nombre de points de service atteignant près de 5000 à fin décembre 2009.

# I – SITUATION RECENTE DU SECTEUR (2/2)

## 1.2. Indicateurs d'intermédiation financière

*A fin décembre 2009*

Ressources collectées estimées à 453,9 milliards de francs CFA ;

Encours des crédits distribués estimé 439,7 milliards de francs CFA.

## II. FAIBLESSES RELEVÉES DANS LE SECTEUR (1/2)

- Concentration des activités sur 1 à 2 réseaux par pays ;
- Situation de quasi-cessation des paiements de certains grands réseaux mutualistes ;
- Nombre élevé de petites structures non affiliées à des réseaux avec des niveaux de rentabilité très faibles ;
- Manque de professionnalisme expliquant, pour une large part, les difficultés de gouvernance d'entreprise ;
- Gestion des crédits peu orthodoxe, d'où un accroissement des impayés dépassant les normes ;

## II. FAIBLESSES RELEVÉES DANS LE SECTEUR (2/2)

- Insécurité croissante des dépôts mobilisés auprès des populations (faible protection des déposants) ;
- Défaillances des systèmes d'information de gestion ;
- Faiblesse du contrôle interne au sein des institutions ;
- Coûts élevés des services offerts par les SFD ;
- Concurrence mal organisée avec des risques de cavalerie impliquant un surendettement des clients.

### III. CONTRAINTES POUR UNE SUPERVISION DE QUALITE (1/1)

- Moyens des Etats limités ;
- Moyens humains : effectifs à accroître et capacités à renforcer ;
- Moyens matériels, notamment les moyens de transport.
  - Accroissement rapide du nombre d'institutions du fait d'une politique laxiste d'octroi d'autorisation d'exercice, dans certains pays.

## IV. PERSPECTIVES (1/6)

- **Entrée en vigueur de la loi portant réglementation des SFD**
  - Plus grande sélectivité dans l'octroi des autorisations d'exercice (participation de la Banque Centrale à l'instruction des dossiers d'agrément) ;
  - Renforcement de la surveillance avec intervention directe de la BCEAO et de la Commission Bancaire dans la surveillance des SFD
  - Meilleure protection des déposants ;

## IV. PERSPECTIVES (2/4)

### Entrée en vigueur de la loi portant réglementation des SFD

- Renforcement du dispositif prudentiel avec instauration d'une norme de capitalisation ;
- Renforcement des sanctions ;
- Renforcement du contrôle interne au sein des SFD.

## IV. PERSPECTIVES (3/4)

**Entrée en vigueur du référentiel comptable  
spécifique aux SFD**

**Mise en place d'une centrale des risques**

## IV. PERSPECTIVES (4/4)

- **Renforcement de la concertation entre l'ensemble des intervenants pour une meilleure synergie des actions à mener ;**
- **Détermination de certains Etats à mettre en oeuvre leurs stratégies nationales de microfinance avec l'appui des partenaires techniques et financiers ;**

## CONCLUSION

- Signes de vulnérabilité porteurs de gros risques de nature à remettre en cause en cause les acquis ;
- Nécessité d'une surveillance plus rapprochée des SFD ;
- Prise de sanctions par les Autorités.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST